

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2015

Présents : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Mme Lavallard O et Leber N.

Mrs Dovergne A., Damay D., Mazurier T., M. Duponchelle E, et Senée F.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme HANOSSET Maryline.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 Novembre 2015

I. Fusion CCALM Val de Noye

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'Etat, soit la fusion de la CCALM et du Val de Noye.

Délibération n° 01-03122015-80237

II. Statuts CCALM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la prise de compétences par la CCALM des PLUI et SCOT.

Délibération n° 02-03122015-80237

III. Travaux école

Les portes seront fermées à clé et une sonnette posée pour les personnes arrivant en dehors des horaires de rentrée.

Un rangement pour les vélos sera installé ultérieurement.

IV. AMEVA

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est passée avec l'AMEVA

Délibération n° 03-03122015-80237

V. Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de payer les travaux réalisés à la Salle des Fêtes par l'entreprise Mazurier pour un montant total de 5 473.68 € HT, soit 6 568.42 TTC.

Délibération n° 04-03122015-80237

VI. Document Unique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code du Travail;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale;

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31;

VU la délibération du 04 mars 2015 de la commune de Demuin approuvant la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement, dans cette mission, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme;

CONSIDERANT qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention;

CONSIDERANT que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

Délibération n° 05-03122015-80237

VII. SISCO

La Présidente du SISCO fait un compte rendu sur les activités du Syndicat et notamment de la rencontre avec M2A pour une étude de faisabilité sur une éventuelle construction d'une cantine garderie.

VIII. Prestation CEJ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la prestation accordée par la CAF dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) soit versée directement au SISCO du RPI de La Luce, à charge pour lui de rembourser à la commune la somme qui lui revient.

Délibération n° 06-031202015-80237

IX. Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

Au compte 2313 : - 2 320 €

Au compte 021 : - 2 320 €

Au compte 023 : - 2 320 €

Au compte 6450 : + 2 320 €

Délibération n° 07-03122015-80237

X. Fêtes de fin d'année

- 19 enfants sur 30 sont allés au bowling de Camon à la grande satisfaction de tous (jeux et gouter)
- Un second marché de Noël aura lieu le 19/12 de 15h à 21h à la salle des fêtes et dans la cour (13 exposants à l'extérieur et 11 à l'intérieur) ; simultanément auront lieu le Noël des petits et des aînés.

I. Questions diverses

- Les Commissions de Sécurité et d'accessibilité ont donné un avis favorable pour l'aménagement d'une nouvelle mairie.
- Les travaux d'éclairage public auront lieu fin janvier.
- Une rencontre avec le Conservatoire des Sites Naturels est prévue pour la Conservation du marais et des larris.
- Le haut débit devrait arriver fin mars 2016.

- Les vœux de la commune auront lieu le vendredi 15 janvier à 20h.
- La Commission Voirie fait le point sur les travaux potentiels, sur l'achat de panneaux, la numérotation et dénomination des rues.

La séance est close à 22 heures et comporte 7 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne
Bellier

M. Hanosset

M.O.

M. Berthe

N. Leber

F.Senée

D.Damay

T. Mazurier

O Lavallard

E. Duponchelle